

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS4

présenté par
M. Dharréville et M. Monnet

ARTICLE 3

I. – À la deuxième ligne de la deuxième colonne du tableau de l'alinéa 3, substituer au montant :

« 221,6 »

le montant :

« 240,2 ».

II. – En conséquence, à la même deuxième ligne de la dernière colonne du même tableau, substituer au montant :

« – 20,8 »

le montant :

« – 2,2 ».

III. – En conséquence, après la seconde occurrence du mot :

« sociale »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 8 :

« est

nul. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de réaffecter à l'assurance maladie les dépenses engagées pendant la pandémie et indûment affectées à la dette sociale.